

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 11 décembre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1734893A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28 ;

Vu l'avis n° 76572 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 26 septembre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Sylviane, Marie, Claude Gayraud, épouse Chilliard est nommée au grade d'adjudant-chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper la double fonction de secrétaire médicale et de technicienne en anatomo-pathologie au profit du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT